

Motion contre la criminalisation de l'action syndicale et pour une loi d'Amnistie

Le 16 mai prochain, le projet de Loi d'amnistie des syndicalistes, déjà voté au Sénat, sera présenté à l'Assemblée Nationale. Un projet qui n'a rien de révolutionnaire puisque inspiré par la dernière loi datant de 2002 votée par la droite et jugée alors trop timide par la gauche.

Le gouvernement demande aux parlementaires de rejeter cette proposition de Loi d'amnistie.

Une nouvelle fois, il semblerait que le pouvoir exécutif, cède aux pressions du Patronat qui tient depuis plusieurs semaines des propos alarmistes au sujet des effets d'une telle loi sur le comportement des salariés. **Or, la violence est patronale.** La multiplication des plans dits sociaux et des suppressions d'emploi, les licenciements dictés par le seul souci du montant des dividendes constituent une circonstance aggravante. L'enjeu de la vie au travail et familiale des salariés ne représente rien face à la soif de profits des décideurs économiques et financiers. La vie des salariés est remise en cause, au détriment même des besoins économiques. L'action syndicale est le seul moyen pour les travailleurs de se défendre et de gagner des droits nouveaux. La criminaliser, revient à attaquer les fondements de la démocratie.

Refuser une loi d'amnistie reviendrait à envoyer un message désastreux au monde du travail qui paie déjà la lourde facture de la crise.

En conséquence, la CGT demande à votre groupe parlementaire de voter et faire voter une loi d'amnistie qui permettra aux syndicats de valoriser l'action collective pour la défense des droits et des intérêts des salariés, et à nos syndicalistes injustement accusés de retrouver leur dignité.

Section CGT Finances Publiques de Haute-Garonne



Toulouse le 14 mai 2013

Le secrétaire

Boris BEAUDOIN